

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 70 (1956)

Heft: 2-3

Artikel: Le symbole communal en France

Autor: Louis, Robert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746251>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Moselraum, Geisfeld, Niedermenig: Einen neueren Bericht mit grundsätzlichen und im wesentlichen zutreffenden Betrachtungen (in Anlehnung an Homeyer und Ruppel) bringt H. Wagner in seiner Arbeit « Uralte Bauernwappen », in « Mosella » 1955, Nr. 11 (Hmbl. des Trierischen Volksfreundes für Hunsrück, Eifel, Mosel und Saar), mit Abb. der Hm-Loshölzer aus dem Niedermeniger « Rosenkranz ». Es sind der Art nach genau die gleichen Kawelhölzer, die für Pommern vor dem Kriege abgebildet wurden und auch dort zum Verlosen dienten (Holtz; in Pomm. Bauernkalender 1937 S. 37 und Spruth a.a.O.) Wagners Angaben, die « Rosenkranz »-Hm-Holtzklötzchen seien « früher » beim Verlosen der Gemeinudenutzungen und bei Arbeiten, die in der Fronde ausgeführt wurden, verwendet worden, während heute « nur » Loshölzer mit Hausnummern benutzt würden, ist durch die neueren Feststellungen Horstmanns (s.o.) für die von ihm im benachbarten Moselraum (« Hochwald ») überholt. Dort werden sie vielmehr noch mit Hm benutzt. Weiter bildet ab und bespricht Wagner Hm auf Grenzsteinen (Buche auf Geisfelder Gebiet zwischen *Kurtrier* und dem *rheingräflichen Amt Dhron-ecken* 1760 mit rheingräflichen Wolfsangeln und kurtrierischen Zeichen (Kreuzen). Wegkreuz des Schneiders Peter Frantzen und seiner Frau Margarete Philipps, in *Könen*, 1670, wo getrennte Hm für beide Ehegatten nebeneinander mit Anfangsbuchstaben und Berufszeichen (Schere), in einem Oval vereinigt und wappenförmig verziert, zu sehen sind). Wagner gibt auch die Abbildung einer Siegelmarke des Notars Beck aus den Geisfelder « Grund- und Extraktbüchern » aus 1720. Die Hm ist hier ebenfalls neben die Buchstaben gesetzt worden; darunter und darum sind weitere Verzierungen wie Krone, Kreuze und eine lateinische Umschrift zu sehen: « Virtutis / Comes / Invidia / ». Wagner bildet ferner das Handzeichen der Geisfelder Sendschöffen Matthäus Bricius und Matth. Knop, 1729, aus dem Register der Kirche zu Geisfeld, ab. Einigen Ansichten Wagners ist zu widersprechen. Dass die « Schreibunkundigkeit » der Germanen die Hmführung als Zeichen der Willenserklärungen veranlasst habe, geht völlig an der geschichtlichen Entwicklung der Germanenrechte und Rechtsgewohnheiten vorbei und unterstellt sehr zu Unrecht eine Schreibunkundigkeit und Kulturlosigkeit der Germanen, die schon Neckel und Edmund Weber längst eindeutig widerlegt haben. — Auch dass die Einführung der Schulpflicht das Verschwinden der Hm veranlasst oder doch wesentlich beschleunigt habe, weil nunmehr die Analphabeten abgenommen hätten, steht auf der selben Stufe und verkennt einfach den Sinn der Hmführung. Die Hm sind persönliche Zeichen gewesen und vielfach heute noch, die mit Schreibenkenntnis überhaupt nichts zu tun haben. Hier liegt offensichtlich eine Verwechslung mit den sog. Analphabetenzeichen vor, nämlich einfachen Kreuzen, die anstelle von Hausmarken und anstatt einer Urkundenunterschrift gelegentlich in Form einfacher Kreuze angewandt wurden. Im übrigen ist auch da sehr grosse Vorsicht angebracht, ehe man etwa sogar ein Krückenkreuz als Analphabetenzeichen abtut, denn auch diese können als Hm geführt worden sein (diesem Fehler scheint man im « Nederlandsche Leeuw » 1939, S. 276, 313, 316 bei der Behandlung des Hammerkreuzes der Hm eines Asjes unterlegen zu sein, wie im einzelnen noch nachgeprüft wird). Das schwindende Bedürfnis, die Hm praktisch zu verwenden, hängt fast ausschliesslich damit zusammen, dass die Nutzungsgemeinschaften immer mehr ausser Gebrauch kommen und die Verwechslungsgefahr immer seltener wird (vgl. oben I. Grundsätzliches und II.). Der deutliche, einschneidende Zeitabschnitt ist deshalb die Regulierung der Acker(lose) (benannt nach den Losergebnissen). Die Reformen des vorigen Jahrhunderts, die Aufhebung der Zünfte und ähnliche wirtschafts- und rechtsgeschichtliche Vorgänge sind die Zäsur. Seitdem sind die Hm im Verschwinden.

Dr. HERBERT SPRUTH, Berlin-Zehlendorf.

Le symbole communal en France

La composition moderne d'un blason urbain et sa légalité

par ROBERT LOUIS

Nous savons que ces symboles de liberté que sont, depuis leur origine, les blasons communaux sont devenus l'expression figurative de la Cité. C'est l'emblème par lequel les habitants d'une ville ou d'un modeste village aiment se reconnaître et se retrouver. Son usage a maintenant dépassé le cadre administratif et toute assemblée ou réunion privée, artistique, sportive ou commerciale se présente sous l'emblème héraldique de la commune.

Le blason urbain est devenu l'ambassadeur des habitants d'une même cité.

Si les grandes villes, et parfois d'humbles bourgades ont possédé depuis des temps très éloignés leur blason communal, il est d'autres agglomérations, dont l'importance s'est développée depuis l'industrialisation du pays et le développement du tourisme, qui n'ont pas été dotées de symbole urbain. Elles éprouvent comme les autres la nécessité d'être représentées par une expression graphique qui puisse concrétiser leur existence. De ce fait, nous avons vu naître, hélas, quelques compositions déplorables qui n'auraient pas du voir le jour si les municipalités avaient été renseignées sur les usages et traditions du blason communal.

Usages et traditions peuvent fort bien être respectés tout en dotant ces nouveaux symboles d'éléments empruntés à la vie moderne.

Sans vouloir codifier et définir des règles rigides, nous pensons que dans le cadre de simples enseignements, il est possible de laisser à chaque municipalité le moyen d'exprimer librement les caractéristiques de sa commune.

Ce sera donc le but de ce présent exposé.

La première pensée de celui qui désire composer un symbole communal sera certainement de rechercher si la grande ou la petite histoire peut apporter des éléments assez précis pour rappeler le souvenir de la commune.

Cette première étude aura l'avantage de contrôler en même temps s'il n'a pas existé un blason ancien actuellement ignoré.

La découverte d'importants manuscrits armorisés perdus depuis plus de deux siècles a permis à quelques villes d'abandonner ou de corriger un blason de date relativement plus récente pour reprendre le dessin exact du document ancien. Ces manuscrits enluminés datant de 1640 et 1669 sont ceux de l'oratorien Pierre Delaplanche qui fit à cette époque plusieurs fois le tour de la

France afin de pouvoir donner une relation de l'aspect monumental et de l'activité des Cités au XVII^e siècle. Il enrichit ses descriptions des dessins enluminés des blasons des villes qu'il avait recueillis avec un grand souci d'exactitude.

Les manuscrits ont été microfilmés et peuvent être consultés à l'Institut de recherche et d'histoire des textes, 87, rue Vieille-du-Temple (Collection Meurgey de Tupigny).

Ces manuscrits servirent également à graver une collection de 372 bois, pour le roi Louis XIV, qui sont actuellement conservés au Musée Condé à Chantilly.

Des sources plus anciennes sont également à consulter. C'est la collection des empreintes d'environ 100 000 sceaux qui sont classés et conservés aux Archives Nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois. Dans cette importante documentation sphragistique, il existe de nombreux sceaux d'échevinage. Pour certains départements des collections régionales de sceaux sont déposées aux Archives départementales.

Il faut aussi, malgré leur imperfection, consulter les 33 volumes classés par provinces et généralités de l'enregistrement fiscal de Charles d'Hozier commencé en 1696 et terminé en 1706 (Bibliothèque Nationale). Nous avons déjà dit ce que nous pensons de la qualité de ce travail dans lequel les blasons urbains ont été faits

en série avec souvent de simples lignes géométriques et des alternances de couleurs. Il est dommage de voir des villes d'Anjou et de Touraine, par exemple, et combien d'autres qui possèdent des sources historiques certaines de leur origine, être représentées par ces figures géométriques sans caractère et souvent disgracieuses. Il fallait sans doute aller très vite pour faire rentrer les 20 livres représentant les droits exigés pour l'enregistrement



Fig. 6. Tarascon (Bouches-du-Rhône).

De gueules au château à trois tours crénelées d'argent posé en chef, accompagné en pointe d'un tarasque ou dragon monstrueux à six pattes de sinople le dos couvert d'écailles d'or dévorant un homme vêtu du même, les bas d'azur et les souliers de sable. Interprétation moderne d'un blason sculpté datant du XV^e siècle. Armes parlantes.



Fig. 7. Villecroze (Var).

De gueules à deux villes croisées en sautoir de gueules. C'est le type parfait d'armes parlantes représentées par une composition curieuse et originale.

et les commis de d'Hozier se souciaient peu de la valeur historique et artistique des dessins qu'ils imposaient aux communes. Il faut dire que bien souvent le bon sens-français l'emporta et beaucoup de villes qui furent ainsi affligées d'un dessin ridicule se sont contentées de payer la redevance exigée mais n'ont jamais utilisé le dessin et ont gardé leur blason traditionnel.

Pour poursuivre utilement ces recherches, il convient de ne pas oublier la consultation des nombreux armoriaux régionaux souvent fort bien documentés et réalisés par des historiens locaux très attachés au souvenir de leur petite patrie. Le nom de ces ouvrages et celui de leurs auteurs sont connus de tous les archivistes en chef départementaux qui les communiquent volontiers à tous ceux qui s'intéressent à ces recherches : ne pas oublier, pour certaines provinces qui n'ont été rattachées à la France qu'après le dix-huitième siècle, de consulter les armoriaux étrangers souvent fort riches en documentation.

Enfin, il faut rechercher aussi s'il n'existe pas de concession ancienne d'armoiries et de lettres patentes. Les collections de fers à dorer dans lesquels figurent ceux des registres d'échevinage sont également pleines d'enseignements utiles.

Si aucune de ces recherches n'aboutit, il convient alors pour la partie historique de rechercher les noms des grandes familles qui ont possédé les terres avant 1789 et dont les membres ont été bien souvent les bienfaiteurs des communes et leurs premiers urbanistes.

Rechercher également si de grandes communautés religieuses n'ont pas possédé les terres. Ainsi par exemple plusieurs blasons urbains de communes de la Seine et de la Seine-et-Oise portent des symboles empruntés aux armes des grandes abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain des Près et de Saint-Victor.

Lorsque cette documentation a été réunie, il faut faire un choix judicieux des renseignements et des documents recueillis. Il convient de retenir en principe les sources les plus anciennes et aussi de s'attacher aux noms qui ont laissé les souvenirs heureux les plus durables.

L'image ou mieux le symbole du saint patron peut être utilisé également pour rappeler le vocable de la commune. Tout ou partie du blason de la province dans laquelle est comprise le territoire de la commune peut aussi entrer dans la composition d'un blason urbain.

Si un monument caractéristique est bâti sur les terres de la commune, il peut être stylisé et être rappelé dans le blason, mais il faut faire très attention d'éviter la simple représentation imagée de ce monument qui donne un blason « genre carte postale ».

La situation géographique d'une commune : montagne, cours d'eau, mer, lieux ensoleillés, sources thermales, forêts, mines, etc., sont des éléments à retenir pour en associer le symbole à d'autres pour entrer dans ces compositions héraldiques.

Il convient de se rappeler que tout ce que Dieu et l'homme ont créé peut entrer dans la composition d'un blason, à condition que la figuration soit stylisée ou hiératique. C'est pourquoi il n'est pas ridicule de faire figurer dans un blason composé au XX^e siècle, des objets nouveaux qui sont dus au développement de la science et du génie humain. Le roi Louis XIV introduisit les canons dans les blasons de famille. Le roi Louis XVI donna aux frères Montgolfier un blason dans lequel figure leur montgolfière. Le marteau-pilon est devenu le meuble principal du blason du Creusot et des avions et des parachutes stylisés sont entrés dans les compositions respectives des blasons d'Orly et de Sainte-Mère-Eglise.



Fig. 8. Vouvray (Indre-et-Loire).

D'azur à deux lions affrontés d'argent supportant une grappe de raisin tigeée d'or. Ce blason très caractéristique qui a contribué à la renommée du vin de Vouvray n'est cependant pas trop publicitaire.

L'art héraldique est né de l'observation de la nature et de son adaptation dans l'esprit des hommes. Le bestiaire et la flore d'un pays peuvent donc entrer dans les compositions stylisées des blasons de nos communes.

Enfin une grande ressource des héralts d'armes du moyen âge fut les armes parlantes. Elles sont fort évocatrices si le sujet se rapporte directement au nom de la commune, mais elles sont particulièrement ridicules si l'ensemble constitue un rébus.

Voici à peu près examinée la partie recherche et étude, il reste maintenant à voir comment en tirer parti pour réaliser la composition du blason. C'est ce qui est le plus délicat, car bien souvent le profane veut tout mettre et tout représenter dans le blason de la commune et l'on arrive à ces petites horreurs comme sont certains blasons urbains établis durant la période romantique du XIX^e siècle.

Il faut donc savoir faire un choix judicieux ! Chaque composition de blason est un cas particulier et c'est plus souvent une question de sentiments et d'attachement à un souvenir qu'une question de logique. C'est là où doit intervenir le conseil d'un spécialiste, car il y a lieu de tenir compte avant tout de l'aspect esthétique que donnera au blason le choix du meuble principal et éventuellement de ceux qui l'accompagnent. Il faut penser que le symbole de la commune doit rester net dans la mémoire visuelle, il est donc indispensable qu'il soit très simple et facile à comprendre. Ne pas oublier qu'il doit pouvoir être très réduit de dimensions afin de figurer sur les en-têtes de papiers administratifs et rester sous cette forme nettement lisible.

En principe, il convient de ne jamais faire entrer dans la composition trop de meubles (nom donné à tout sujet entrant dans une composition héraldique) sur un même fond de couleur, mais utiliser les partitions (nom donné aux divisions de l'écu) simples qui permettent d'alterner les coloris de fonds devant recevoir des meubles différents. Parti, coupé, pal, fasce, chef, chaussé, mantelé sont des partitions à conseiller. Le trop banal écartelé et les tiercés sont à éviter ainsi que les disgracieux taillé et tranché.

Ne pas employer dans la composition du blason toute la palette héraldique qui se compose des 7 couleurs des émaux : azur (bleu) gueules (rouge) sinople (vert) pourpre (violet) sable (noir) les métaux sont l'or et l'argent. En plus de ces 7 couleurs l'on dispose de deux fourrures, l'hermine (hermines noires sur fond argent) et le vair (clochettes alternées d'argent et d'azur). N'employer qu'un ou deux émaux et un métal ou au maximum deux émaux et deux métaux, le sable (noir) pouvant être considéré comme neutre.

Devant la difficulté de blasonner certains sujets, il a été coutume, au moment de la décadence de l'art héraldique, d'éviter de désigner en termes précis les couleurs par l'expression « au naturel ». Ceci est à éviter car c'est un manque de précision qui permet ensuite toutes les interprétations dans les reproductions du blason.

Quelques conseils élémentaires sont indispensables à observer :

- * Eliminer tout sujet politique ou religieux qui ne se rattache pas à plus d'un siècle d'histoire ;
- * Eviter les sujets humoristiques et ceux trop publicitaires ;
- * Tous les composants d'un blason doivent avoir une signification précise. (Il est inutile par exemple de mettre dans un blason urbain un chef bleu, blanc, rouge puisqu'il peut être propre à toutes les villes de France.)
- * Aucune inscription ne doit figurer à l'intérieur de l'écu hormis les sigles.



Fig. 9. Campan (Hautes-Pyrénées).

D'argent mantelé de sinople à trois sapins arrachés de l'un en l'autre, au chef de gueules chargé de trois campanes d'or colletées d'argent soutenues par une divise aussi ondulée d'argent brochant sur la partition. Illustration de la situation géographique montagneuse et boisée, de la rivière Adour, et armes parlantes par les campanes (cloches qui sont accrochées au cou des moutons).

- * Ne pas utiliser de symboles représentant des pays étrangers sans en avoir reçu l'autorisation des gouvernements.
- * Se rappeler que la disposition et l'orientation données à un meuble peuvent avoir des sens expressifs nettement différents. (Par exemple le glaive la pointe haute est le symbole du combattant et du vainqueur, la pointe basse est exactement le contraire — l'étoile à cinq branches disposée une branche vers le haut est le symbole céleste, celui du guide, la même étoile la pointe en bas est le symbole du diable !)
- * Rechercher un effet artistique par l'équilibre des masses. Une composition asymétrique dans laquelle entrent des éléments géométriques donne toujours un ensemble discordant. Dans une composition symétrique, l'axe ne doit jamais être réservé à un vide. C'est pourquoi une composition faite avec des éléments en nombre impair a toujours un meilleur aspect que celle établie avec des éléments en nombre pair.
- * Se rappeler que le nombre de pièces exprimant une idée ne change pas la valeur de cette idée. (Par exemple, une moucheture d'hermine ou un semé d'hermines, c'est toujours la Bretagne.) L'application de ce principe permet de rechercher l'équilibre d'une composition chaque fois que cela est nécessaire.
- * Le dessin d'un blason urbain doit être considéré comme celui d'un écu porté par un personnage. La dextre du blason est donc le côté droit de ce personnage mais c'est le côté gauche de celui qui le regarde et le dessine, la sénestre étant la droite de celui qui regarde le blason. De nombreuses erreurs ont ainsi été commises dans l'histoire des blasons par des graveurs qui, oubliant ce principe, n'ont pas retourné leur composition en la gravant : Exemple : le blason de Colmar.
- * L'action des êtres animés ou des sujets susceptibles d'être utilisés par des êtres animés doit toujours, s'ils sont seuls et sauf cas particuliers, être orientée vers la dextre.

Miscellanea

Armoiries de familles vaudoises. — Le travail exhaustif de notre ami Galbreath sur les armoiries des familles vaudoises témoigne chez son auteur du souci de publier un *Armorial Vaudois* aussi complet que possible. Pourtant parfois on découvre encore l'écu d'une famille qui a échappé à ce chercheur infatigable. Il nous semble utile de consigner ici ces trouvailles.

CHAMBETTAZ. Cette famille est originaire d'Assens près d'Echallens, où elle est citée en 1609. Dans ce village, chez M. Simon-Jean Chambettaz fils de François, il existe un petit tableau portant les armoiries de cette famille, soit: *Couqué au 1 d'azur, à 3 étoiles d'argent, au 2 de gueules au chat rampant d'or, à la plaine de sinople.* Il existe une variante de ces armes chez M. Francis Favre, à Saint-Barthélemy, soit: *Tiercé couqué au 1 d'azur à 3 étoiles d'argent mal ordonnées, au 2 de gueules au chien passant d'or, au 3 de sinople.*

Leurs propriétaires ignorent l'origine de ces armes, mais autant sur l'un des écus que sur l'autre, les animaux sont l'œuvre d'un dessinateur malhabile.

CROT. A Savigny, la maison de M. Samuel Crot porte un motif héraldique sur chacune de ses portes d'entrée: sur celle du couchant: une *ancree mouvant du chef, flanquée à dextre et*

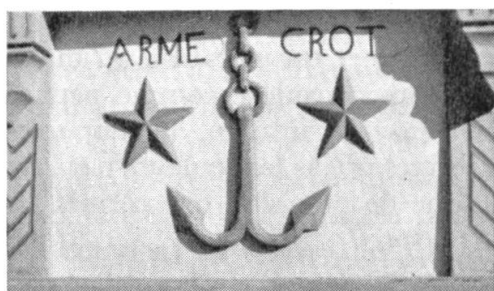


Fig. 10. Armoiries Crot à Savigny.

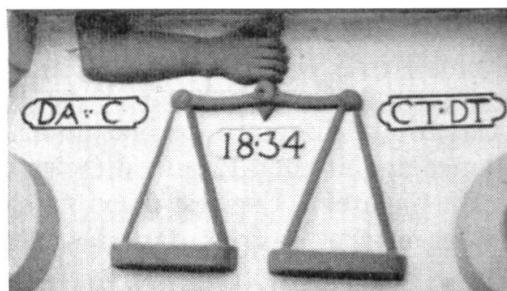


Fig. 11. Emblème non déterminé à Savigny.

à sénestre d'une étoile, surmontées des mots *ARME CROT* (fig. 10), et sur celle du levant, une *balance tenue par un dextrochère* (fig. 11). Cette dernière est accompagnée des majuscules *DA C* et *CT.DT* et de la date 1834. L'édifice est l'œuvre de David-André Crot, et les premières initiales